

UNE ÉVALUATION QUI DOIT ÊTRE MULTIDISCIPLINAIRE

La définition des troubles de l'apprentissage récemment adoptée par l'Association Canadienne des Troubles d'apprentissage (30 janvier 2002) précise les paramètres à respecter pour leur évaluation. Cette définition respecte le cadre théorique mis de l'avant par Adelman (LD: The Next 25 Years, J.L.D, 1, 17-42) pour distinguer les difficultés d'apprentissage des troubles d'apprentissage: l'évaluation doit permettre d'identifier et d'évaluer les causes en présence selon ces trois axes: causes intérieures à la personne, causes relevant du milieu, causes produites par l'effet d'interaction entre personne et milieu. L'évaluation devra être multidisciplinaire et porter à la fois sur le présent et le passé.

Quelques disciplines sont souvent essentielles comme la psychologie, l'orthopédagogie et l'orthophonie, bien que, selon le cas, d'autres professionnels ont à jouer un rôle, comme le médecin, le psychiatre, le travailleur social, le conseiller d'orientation. Voici la démarche retenue pour le projet Cap sur l'emploi, AQETA, section Outaouais, à l'intention des adultes avec troubles d'apprentissage.

L'évaluation doit être multidisciplinaire et transversale (le présent) pour inclure une évaluation complète en psychologie (profil complet des habiletés cognitives, évaluation plus approfondie des déficits, observation des comportements en entrevue et, au besoin, dépistage des troubles de la personnalité), une évaluation en orthopédagogie (évaluation normalisée des trois matières de base, observation des comportements d'attention à la tâche), un bilan de la situation actuelle du client dans son milieu familial, scolaire ou de travail, et un bilan de son état de santé s'il y a lieu. En raison de l'incidence élevée du syndrome TDAH (trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité), le plan d'évaluation inclut une évaluation normalisée de ce trouble pour tous les clients.

L'évaluation doit être multidisciplinaire et longitudinale (le passé) pour aller chercher dans l'histoire personnelle du client toute information documentée décrivant au cours de son développement son adaptation et son fonctionnement dans ses différents milieux de vie (école primaire, école secondaire, famille, voisinage). Pour mieux comprendre le client, le psychologue tient compte aussi de ses perceptions concernant son histoire passée.

Ce n'est qu'après que toute l'information multidisciplinaire, longitudinale et transversale, est obtenue que le psychologue rédige un rapport synthèse et qu'un diagnostic provisoire est émis. Se référant à la définition nationale des troubles d'apprentissage et au cadre théorique de Adelman, le psychologue doit identifier chacune des causes en présence, évaluer le degré de gravité de chacune, et les assigner à l'un des trois axes: difficultés intérieures à la personne, difficultés provenant du milieu, difficultés qui sont l'effet d'interaction entre la personne et le milieu. De plus, il faut tenir compte de la possibilité de co-morbidité: plus d'un trouble



www.apprenonsensemble.com

intérieur à la personne peut être présent, et il conviendra alors que le jugement retenu ne soit pas seulement clinique, mais qu'il s'appuie aussi sur les données récentes fournies par la recherche.